

PSYCHOLOGUE



PSYCHOLOGUE

Vous êtes diplômé·e d'un doctorat en psychologie dans un autre pays et souhaitez faire valoir votre formation en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire reconnaître vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.

Notez que cette page concerne la profession de psychologue qui, en Colombie-Britannique, consiste à suivre des pathologies particulièrement sévères nécessitant des soins de longue durée. Les psychologues peuvent également faire de la recherche. Ce métier est différent de celui de conseiller·ère clinicien·ne, qui consiste à suivre des individus au sujet de troubles psychologiques ou émotionnels nécessitant des soins de plus courte durée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre page dédiée.



Les prérequis:

La profession de psychologue est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: *le College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- avoir un doctorat en psychologie;
- avoir fait un internat de 12 mois supervisé par un professionnel enregistré dans un ordre de psychologues (en anglais, pre-doctoral internship);
- pouvoir fournir trois références de professionnel-le-s ayant supervisé votre travail clinique durant ces cinq dernières années.

Si vous n'avez pas la formation requise et que vous souhaitez reprendre des études au Canada, nous vous conseillons de consulter la liste des [formations reconnues](#) par la Société canadienne de Psychologie.

Si vous pensez répondre à tous ces prérequis, vous pouvez suivre nos explications. Nous vous recommandons cependant de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Reprécisons tout d'abord la distinction entre conseiller·ère clinicien·ne et psychologue en Colombie-Britannique:

- les conseiller·ère·s clinicien·ne·s ont obtenu une Maîtrise en psychologie et sont des thérapeutes. Ils suivent des patients aux symptômes généralement moins prononcés que les psychologues;
- les psychologues ont obtenu un Doctorat en psychologie (PhD), ce qui leur permet de traiter des pathologies plus sévères, nécessitant des soins approfondis et de longue durée, mais aussi de faire de la recherche universitaire.

Si vous êtes diplômé·e d'une Maîtrise/Master en psychologie et souhaitez pratiquer en tant que thérapeute, sans vous spécialiser dans des pathologies particulièrement sévères ni faire de la recherche, vous pouvez consulter notre fiche sur la profession de conseiller·ère clinicien·ne.

Autre précision importante: vous avez peut-être entendu parler du *College of Psychologists of BC*. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession de psychologue en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Vu que ce changement est encore relativement récent, attendez-vous à trouver durant votre procédure des documents et sites se référant encore au *College of Psychologists* et d'autres au *College of Health and Care Professionals*.

Anglais	Français
Registered Psychologist	Psychologue
Registered Clinical Counsellor (RCC)	Conseiller·ère clinicien·ne autorisé·e (CCA)
College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel·le·s de la santé et des soins en Colombie-Britannique

La procédure en bref:

Mieux vaut le savoir avant de commencer: cette procédure est très longue et coûteuse. Évaluez toutes vos options avant de la commencer, et soyez sûr qu'il s'agit de la meilleure pour vous. Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger;
- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer;
- Faites certifier vos pièces d'identité;
- Fournissez tous les documents nécessaires pour candidater auprès du *College of Health and Care Professionals of BC*;
- Passez les examens nécessaires.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Nous détaillerons ici la procédure en passant par le *World Education Services (WES)*, l'une des plateformes les plus utilisées, à titre d'exemple.

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, renseignez: "*College of Health and Care Professionals of BC - P*".

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*" et l'option "*WES ICAP*", préférables pour la suite de la procédure.



Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre doctorat en psychologie et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Notez que vous devrez de nouveau solliciter votre université ou école plus tard dans la procédure (lire section "**4 - Candidatez auprès du CHCPBC**"). Vous pouvez les prévenir dès maintenant de cette perspective.

2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il vous sera demandé de prouver votre niveau d'anglais, possiblement au besoin d'un examen. Vous en êtes dispensé-e si vous avez complété votre doctorat en anglais, ou que vous pouvez prouver avoir pratiqué votre profession en anglais pendant au moins deux ans à temps plein.

Si vous n'êtes pas dans cette situation, vous allez devoir prouver votre niveau d'anglais en passant le [IELTS Academic Test](#), un examen de langue général, sans



vocabulaire spécifique à votre profession, et composé de quatre évaluations distinctes. Il s'agit du seul test de langue reconnu par le College. Pensez à consulter les [notes minimales requises](#).

3. Faites certifier vos pièces d'identité

Plus tard dans la procédure, on vous demandera de fournir deux pièces d'identité différentes et certifiées/authentifiées. Mieux vaut donc vous préoccuper dès maintenant de cette certification (notarization en anglais), une procédure payante mais très simple: il suffit d'amener vos papiers d'identité ainsi que des photocopies chez un notaire ou un avocat, qui les comparera puis apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu'ils sont identiques.

Avant de faire cette certification, consultez bien la liste des [papiers d'identité acceptés](#) dans la procédure qui suit.

4. Candidatez auprès du CHCPBC

Il est temps de créer votre compte sur le site du [College of Health and Care Professionals of BC](#), sur lequel vous trouverez également la démarche d'inscription détaillée pour les candidats internationaux (en anglais). Vous pourrez vous y référer si vous avez un doute.

A plusieurs endroits, le *College* renvoie aussi à ses statuts et annexes (bylaws, schedules). Vous pouvez consulter ces documents en suivant [ce lien](#) et en ouvrant l'onglet "Application Documents".

La première étape est de demander l'accès au portail des candidats (applicant portal) en remplissant et en envoyant [ce formulaire](#).

Une fois vos identifiants et mot de passe reçus, connectez-vous, téléchargez le formulaire de candidature sur votre espace en ligne et remplissez-le. Vous allez devoir détailler les cours que vous avez suivi durant votre formation, argumenter que votre doctorat satisfait aux standards du *College* et donner des informations sur votre internat (*pre-doctoral internship*). Durant cette étape, vous devrez aussi choisir un domaine d'exercice (*area of practice*) particulier.

Vous aurez également à fournir trois lettres de recommandation de psychologues (*references*) ayant supervisé votre travail. Pour être accepté·e-s, ces trois professionnel·le-s doivent être autorisé·e-s à exercer depuis les deux dernières

années au moins. L'une des références doit être votre directeur d'internat et les deux autres doivent avoir supervisé votre travail clinique dans les cinq dernières années. Une référence à la retraite peut être acceptée si elle a pris sa retraite dans les cinq dernières années.

Il vous est aussi demandé de transmettre votre casier judiciaire, en Colombie-Britannique et dans toutes les juridictions où vous avez été enregistré·e comme psychologue.

En Colombie-Britannique, vous pouvez le faire en suivant [ce lien](#) et en rentrant le code suivant: GDM74JX5TR. Vous pouvez aussi vous référer à [ce document](#), qui vous explique la procédure.

Dans les autres juridictions où vous avez travaillé - notamment si elles sont à l'étranger - vous devrez demander aux autorités nationales compétentes d'envoyer directement votre casier judiciaire au *College*. Si vous avez exercé en France, vous pouvez faire la [procédure en ligne](#) et vous pouvez contacter [ce service](#) si vous avez une question.

Vous allez ensuite devoir contacter tous les ordres réglementant la profession de psychologue auprès desquels vous avez été enregistré·e. Ces organismes devront remplir [ce formulaire](#) et le renvoyer directement au *College*.

Vous avez presque fini: il vous reste encore à recontacter l'établissement supérieur où vous avez complété votre doctorat. Votre école ou université devra envoyer les originaux de tous vos relevés de note directement au *College*. Si ces relevés ne sont pas en anglais, il faudra envoyer en même temps des copies traduites et certifiées conformes (lire section "**3 - Faites certifier vos pièces d'identité**" pour plus de détails sur cette procédure).

Dernière étape: téléversez votre CV sur votre espace en ligne et payez les [frais de procédure](#).

Vous avez enfin complété la procédure de candidature. Désormais, vous devez attendre que le *College* examine votre dossier.

5. Passez les examens nécessaires

Si le *College* estime que votre candidature est complète et vos qualifications suffisantes, vous serez recontacté.e et invité.e à postuler aux [examens requis](#). Il peut vous être demandé de compléter jusqu'à trois examens:

- The Examination for Professional Practice in Psychology (EPPP): un QCM testant vos connaissances théoriques et pratiques. Vous trouverez plus d'informations sur le site de [l'ASPPB](#), l'autorité organisant cet examen.
- The Written Jurisprudence Examination (WJE): un examen composé de 50 questions, testant votre connaissance des bonnes pratiques professionnelles, des principes éthiques et des règles législatives propres à la Colombie-Britannique.
- The Oral Examination: accessible uniquement en ayant validé les deux autres examens. Dernier test de votre capacité à pratiquer la profession de psychologue et, en particulier, le domaine d'exercice que vous avez renseigné au début de votre candidature. C'est un test passé en personne, durant entre une heure et une heure et demie.

Si vous réussissez ces examens, le Comité d'enregistrement (*Registration committee*) du *College* examinera une dernière fois votre dossier et vous enverra une facture à régler ainsi qu'un formulaire à remplir. Vous devrez également prendre une assurance de responsabilité professionnelle. Une fois ces ultimes démarches faites, vous obtiendrez un certificat et un numéro d'enregistrement.

Félicitations, vous êtes officiellement autorisé.e à travailler en tant que psychologue! N'oubliez pas de renouveler votre enregistrement [chaque année](#).